

ARRETE N°2015-363-0010 du 29 décembre 2015

portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la région Guyane

**Le directeur général  
de l'agence régionale de santé  
de Guyane**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1142-5, L.1142-6, R.1142-5 et R.1142-6 et R.1142-7 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant des agences régionales de santé ;

Vu le décret du décret du 18 avril 2013 portant nomination de Monsieur Christian MEURIN en qualité de directeur général de l'ARS de Guyane ;

Vu le décret n° 2012-298 du 2 mars 2012 modifiant le dispositif de règlement amiable des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la région Guyane, prévu pour une période de trois ans est modifié comme suit :

**I – Au titre des professionnels de santé :**

- **Deux représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral**

- 1) Monsieur le docteur René GARNIER, appartenant au syndicat des chirurgiens dentistes de la Guyane, titulaire,

Monsieur le docteur Christophe Le BRETON, appartenant au syndicat des chirurgiens de la Guyane, suppléant.

.../...

- 2) Madame Catherine RENARD, appartenant au syndicat des infirmiers libéraux de la Guyane, titulaire,

Madame Sandra LEVEILLE, appartenant au syndicat des infirmiers libéraux de la Guyane, suppléante.

- **Un praticien hospitalier**

- 1) Monsieur le docteur Aba MAHAMAT, appartenant au syndicat des praticiens du Centre Hospitalier de Cayenne, titulaire,

Monsieur le Docteur Dominique LOUVEL, appartenant au syndicat des praticiens du Centre Hospitalier de Cayenne, suppléant.

**II – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé**

- **Un responsable d'établissement public de santé**

- 1) Monsieur Patrice BEAUVAIS, directeur adjoint du centre hospitalier de Cayenne, appartement à la Fédération hospitalière de France, titulaire,

Monsieur Jean BRIGNON, directeur adjoint du centre hospitalier de l'Ouest Guyanais, appartenant à la Fédération hospitalière de France, suppléant.

- **Deux responsables d'établissement de santé privé**

- 1) ***Monsieur Christophe HACKETT, directeur du Centre Médico-Chirurgical Pierre Boursiquot de Kourou, titulaire,***

Madame Lucile, MARTIN, directrice des soins infirmiers, suppléante.

- 2) Madame Martine PAPAIX-PUECH, médecin chef du service des urgences et chef de pôle médecine – AMU, titulaire.

**III – Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales**

Le président du conseil d'administration et le directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou leurs représentants.

**IV – Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L.1142-2**

- 1) Monsieur Gaëtan BASCOU, Groupama Antilles, titulaire.  
2) Madame Faty AMBROISE, GFA Caraïbes, suppléante.

.../...

**V – Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels**

**1) *Monsieur le docteur Bruno PROVOST, représentant la direction régionale du service médical, titulaire ;***

Monsieur le docteur Jean-Michel BRIATTE, médecin commandant, représentant le service départemental d'incendie et de secours, suppléant ;

**2) Madame Pascale WIRQUIN-AURIEL, responsable de l'Etablissement Français du Sang, titulaire,**

Monsieur Patrice BREUIL, responsable financier de l'Etablissement Français du Sang, suppléant.

**3) Monsieur le docteur Marc CHABERT, médecin libéral représentant l'Ordre des National des Médecins, Conseil Départemental de Guyane, titulaire,**

Monsieur le docteur Yves HO TCHOU LIONG, médecin libéral représentant l'Ordre National des Médecins, Conseil Départemental de la Guyane, suppléant.

**VI – Au titre des représentants des usagers**

**1) Représentant l'Association d'Aide aux Victimes**

- Madame Gaëtane MANDE, titulaire,
- Monsieur Guy-Albert CASTRIEN, suppléant.

**2) Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)**

- Madame Sarah ICARE, titulaire
- Madame Marie-Josiane CASTOR-NEWTON, suppléante.

**3) Représentant l'Association Départementale des Amis et Parents d'enfants inadaptés**

- Madame Rachelle COTREBIL, titulaire
- Madame Arlette SMITH, suppléante.

**4) Représentant l'Association Entr'Aide Guyane**

- Non représentée

**5) Représentant le Comité Départemental de la Ligue Nationale Contre le Cancer**

- Non représenté

.../...

**6) Représentant de l'Association pour Adulte et Jeunes Handicapés (APAJH)**

- Madame Adeline PIERRE-LOUIS, chef de service, titulaire.

**Article 2 :**

Le présent arrêté prend effet le 18 février 2015.

**Article 3:**

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Guyane.

Le directeur général  
de l'agence régionale de santé

**Signé**

Christian MEURIN